



Filiation et contestation

Par **arancia**, le **25/10/2013** à **15:54**

Bonjour, je viens ici vous exposer ma situation. J'espère que vous m'aidez à y voir plus clair, sans me juger mal pour autant.

Il y a de cela 3 ans j'ai eu une aventure extra conjugale. Je devais me séparer de mon mari et aller vivre avec mon amant mais plusieurs évènements et actions de sa part ont fait que les choses ne se sont pas déroulées comme je le souhaitais (je passe les détails sur le pourquoi du comment). Durant cette relation je suis tombée enceinte et choisi de garder cet enfant. Je n'ai jamais cherché à savoir qui était vraiment le père, mon mari l'a reconnu et se comporte avec cet enfant comme un vrai papa (il est au courant de la situation).

Aujourd'hui après deux ans mon amant veut faire valoir ses droits en paternité et nous a assigné en justice afin d'atteindre son but. Je précise qu'il n'a jamais participé à l'éducation de mon bébé en aucune manière, et ne l'a vu qu'occasionnellement jusqu'à ce que je comprenne comment il était vraiment.

Je comprend sa démarche mais n'approuve pas la façon dont il a agit (deux jours avant de recevoir cette assignation nous parlions encore de vie à deux).

J'ai pris une avocate, par la force des choses car j'aurais préféré que cela se passe autrement surtout pour mes enfants (j'en ai deux autres), et elle me déconseille de contester cette demande.

J'aimerais avoir votre avis, contesteriez vous? abdiqueriez vous? Je ne sais plus....

Merci de votre intérêt

Par **amajuris**, le **25/10/2013** à **18:47**

bjr,

si votre mari avait élevé l'enfant depuis plus de 5 ans (possession d'état) la filiation paternelle

n'était plus contestable.

comme il y a 3 ans, cet homme a le droit de contester la filiation paternelle existante.

le juge ordonnera sans doute une analyse biologique qui est de droit en la matière.

c'est peut être qu'envisager 3 ans après la naissance la possibilité de vie à deux avec votre amant lui a donné l'envie de reconnaître cet enfant ce qui me semble logique.

cdt